

mouraient, à son grand chagrin. Il se rendit chez son voisin voir si celui-ci était au courant de la chose. A son tour, le voisin lui apprit que ses cochons étaient malades et se mouraient aussi. Et le premier cultivateur s'exclama: «Eh bien, les choses vont moins mal que je pensais». L'histoire m'est revenue à l'esprit en entendant le ministre parler.

Le ministre s'en est alors pris à notre premier orateur pour son attitude et les propos qu'il a tenus au sujet du programme de rajustement. Il ne doit pas se surprendre des conclusions qu'on tire de ce programme. Si l'on se penche sur les recommandations de la Commission de planification, on se doit de conclure que cela faisait partie intégrante de son rapport général. Qu'il me soit permis de lire le dernier paragraphe sur la politique de production et de recettes dans l'industrie des céréales de l'Ouest, exposée par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. On dit ce qui suit sous le titre «Encourager le rajustement des fermes à des dimensions plus rentables»:

Le problème du regroupement des fermes n'est pas particulier à la région des Prairies. De fait, il est peut-être moins critique dans cette région que dans les autres régions du Canada. On croit donc qu'il serait inapproprié de proposer des programmes pour régler le regroupement dans cette partie du pays avant d'élaborer des programmes pour régler la question de toute l'agriculture canadienne en général, le plan est actuellement en préparation.

Il est question dans le rapport d'un programme de regroupement qui est en cours, de rien d'autre. Je cite un extrait de la page 6 du document même du ministre paru le 8 mars au sujet des politiques nécessaires. Je n'ai pas le temps de le lire en entier mais je lis le paragraphe qui me semble exécutoire.

Le deuxième groupe principal comprend plusieurs séries secondaires de politiques visant à régler l'orientation et le rythme de ces adaptations selon les exigences du marché. Certaines ont pour but d'augmenter les encouragements économiques pour la conversion, par exemple, du blé aux provendes, de la production laitière à celle du bœuf, ou de l'emploi agricole à l'emploi non agricole. L'efficacité de leur fonctionnement dépend de l'action de la première série de programmes, ceux qui tendent à accroître la mobilité des ressources et à huiler les rouages du processus de conversion.

Ce sont là ses propos. Aucun de ces documents n'indique que ces politiques sont conçues pour le peuple. La première citation porte sur le regroupement des programmes, et la seconde traite de l'orientation et du rythme de ces adaptations selon les exigences du marché. Je concède au ministre qu'il y a une déclaration sur la retraite, et le reste, mais si le gouvernement s'attend vraiment à ce que nous croyions et acceptions les paroles du ministre il y a quelques mois, il devrait charger d'autres rédacteurs d'exprimer ses idées en termes appropriés. C'est ce que nous lisons et c'est pourquoi nous nous inquiétons et avons présenté une motion semblable aujourd'hui. Nous voulons faire ressortir la situation de l'agriculture dans l'Ouest du Canada, et notre initiative aura été utile si nous amenons le ministre et les autres responsables à préciser leur position, à la réorienter et à inviter d'autres à consigner leurs idées par écrit.

● (3.10 p.m.)

Il serait peut-être utile de se demander pourquoi nous en sommes arrivés là. Reportons-nous à 1966, à l'époque où on demandait aux cultivateurs de faire pousser tout le grain qu'ils pouvaient. Je ne blâme pas spécialement le

[M. Gleave.]

ministre du temps. C'est presque devenu une habitude chez le gouvernement de revendiquer le mérite de toutes les ventes de blé, et de s'en laver les mains quand ça ne marche plus, jusqu'à ce que la situation s'améliore. C'est humain. Après les négociations de l'Arrangement international sur les céréales, c'est à une diminution des prix et des ventes que nous avons dû faire face. Les deux phénomènes se sont produits concurremment. Je pourrais citer les chiffres de la Commission du blé pour illustrer ces deux tendances, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire. Il y a eu ensuite la dévaluation du dollar, à la suite d'une décision du gouvernement, ce qui a encore contribué à diminuer le revenu brut réel du producteur de céréales.

Et comment, à ce moment-là, le gouvernement a-t-il réagi? Eh bien, le ministre sans portefeuille chargé de la Commission du blé a commencé par présenter un nouveau programme d'avances en espèces. A cette époque, nous avons dit au ministre qu'il y avait une crise du revenu dans l'Ouest à cause de la situation de l'industrie céréalière. C'était connu. Personne n'a mis en doute les faits relatifs à cette situation. Le ministre a donc déclaré qu'il proposerait un nouveau programme de paiements anticipés qui permettrait au céréaliculteur d'emprunter deux fois le montant accordé jusque-là. En fin de compte, le céréaliculteur vendit la récolte de l'année suivante cette année-là afin de se procurer un revenu. Cet état de choses dura deux ans. Et le cultivateur n'a pas eu plus d'argent entre les mains pour autant. Le ministre peut bien parler de la loi sur les réserves provisoires de blé et de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui était un programme établi, mais maintenant on propose de les abandonner complètement. Comme conséquence ultime du programme de paiements anticipés, le cultivateur s'est trouvé en proie à de plus grandes difficultés encore.

L'hon. M. Olson: N'a-t-il pas reçu de l'argent?

M. Gleave: Bien sûr qu'il a reçu de l'argent.

L'hon. M. Olson: Et il s'est trouvé en plus mauvaise posture en recevant de l'argent? Je n'y comprends rien.

M. Gleave: Je suis surpris. Le ministre est un éleveur, un cultivateur et un homme d'affaires, mais il n'a jamais entendu parler de cultivateurs qui ont emprunté suffisamment d'argent pour être en difficulté. Je suis très surpris.

L'hon. M. Olson: Ceci n'est pas un prêt. C'est un paiement anticipé sur les céréales entreposées à la ferme.

M. Gleave: Je veux bien. Je ne fais que passer en revue les propositions faites par le gouvernement et les mesures législatives présentées à la Chambre par le ministre chargé de la Commission du blé qui n'est pas parmi nous en ce moment. Tout cela n'a pas très bien fonctionné. En fait, ce ministre est actuellement en train de réexaminer toute sa politique de même que la loi sur les paiements anticipés parce qu'elle s'est soldée par un fiasco.

L'hon. M. Olson: Elle demande à être améliorée quel que peu, c'est tout.

M. Gleave: Il s'est borné à revenir aux dispositions initiales de la loi.

L'hon. M. Olson: Non.